

Motion de MM. Pierre Maudet, Mark Muller et Alain Fischer: «Graffiti: halte au laisser-faire!».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 24 janvier 2000)

MOTION

Considérant que:

- les graffiti, «tags» et autres inscriptions murales sauvages prolifèrent de plus en plus sur les murs de la ville;
- les bâtiments publics ne sont pas épargnés par cette déferlante de gribouillages indélébiles;
- parmi ceux-ci, les bâtiments historiques (notamment issus de donations) ainsi que les écoles sont particulièrement touchés;
- cette pollution visuelle donne une image sale et négligée de notre cité;
- la Ville de Genève n'a pas de politique claire à l'encontre des «tags» et graffiti;
- les expériences en la matière menées par d'autres villes ont démontré que le nettoyage immédiat des murs salis décourage, à terme, les sprayeurs;
- les techniques et produits de nettoyages idoines (enduits de longue durée) ont évolué dans le sens d'une baisse des coûts et d'une plus grande efficacité dans la préservation des surfaces touchées,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre toutes mesures utiles à l'éradication des graffiti et des «tags» dès leur apparition sur les murs de bâtiments relevant du domaine municipal, notamment en:

- faire un inventaire des bâtiments et monuments du patrimoine nécessitant une protection spécifique;
- prendre des mesures adéquates pour que ces lieux soient - si nécessaire - nettoyés et rendre leur «taggage» ultérieur plus difficile;
- laisser un certain nombre de lieux à disposition pour l'expression créative des «taggers»;
- soumettre au Conseil municipal un projet d'arrêté chiffré des invites présentées ci-dessus.